

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 12 JANVIER 2022

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 31 décembre 2021

PRESENTS : (12 membres)

Mesdames Marie BRETON, Virginie LUTHRINGER, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Ludovic TABIS et Patrick NECTOUX.

ABSENTS EXCUSÉS : (4 membres)

Madame Viviane CARSANA, Messieurs André MARTHEY, Jean-Noël CHAMBON et Jean-Luc BRULE.

ABSENTS NON EXCUSÉS : (1 membre)

Monsieur Frédéric GUIBOURG.

ONT DONNÉ POUVOIR : (3 pouvoirs)

Madame Viviane CARSANA à Monsieur Philippe COMBROUSSE, Monsieur André MARTHEY à Monsieur Pascal GAVAZZI, Monsieur Jean-Luc BRULE à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 12 ; pour : 12 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°2

Objet : Convention tripartite SICAE EST-Enedis-SIED 70 pour une centrale photovoltaïque à Vaivre et Montoille

Monsieur le Président informe le Bureau Syndical qu'en décembre 2019, la SASU CENTRALE SOLAIRE TQ1, représentée par M. Benjamin VIE, a déposé une demande de raccordement pour un site de Production Photovoltaïque de 4 060 kW en injection, la Centrale Solaire CS VAIVRE-SUEZ, sur le portail d'accueil de demandes de raccordement d'Enedis « raccordement-entreprise-enedis.fr ».

Il précise que l'implantation des panneaux de cette Centrale Solaire se fait sur le site de stockage de Déchets Dangereux de SUEZ de la commune de VAIVRE-ET-MONTOILLE (concession Enedis).

L'implantation du Poste client De Livraison se fait sur la commune de PUSEY (concession SICAE Est).

Le point de raccordement au réseau existant se fait sur la commune de CHARMOILLE (concession Enedis).

Suite à l'étude de cette demande, de la disponibilité des réseaux à proximité et des faisabilités techniques et financières, il est proposé que le raccordement soit réalisé sous la maîtrise d'ouvrage Enedis de la façon suivante :

REÇU EN PREFECTURE

le 20/01/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220112-DELIB2BU120

- Création d'une antenne souterraine de 670 m en 150 mm² Alu raccordée par une remontée aérosouterraine sur un poteau existant, associée à une armoire de coupure, sur le départ PORT/SAONE du Poste Source de VESOUL.
- L'implantation du Poste client se fera sur la commune de PUSEY (concession SICAE Est).
- L'extension de réseau se fera sur 460 m sur la commune de PUSEY (concession SICAE Est) et 210 m sur la commune de CHARMOILLE (concession Enedis).
- La pose de l'armoire de coupure se fera sur la commune de CHARMOILLE (concession Enedis).
- La remontée Aérosouterraine pour piquage sur le réseau existant se fera sur la commune de CHARMOILLE (concession Enedis).

En application de l'article 2 du cahier des charges de concession du 10/12/2019 et en application de l'article 3 du décret n°2003.229 du 13 mars 2003 pris en application de l'article 18 de la loi n°2000.108 modifiée, le réseau public de distribution d'électricité nécessaire pour raccorder la Centrale Solaire CS VAIVRE-SUEZ, situé en partie sur le territoire de la concession dévolue à SICAE-EST fera partie des ouvrages concédés à Enedis ce qui nécessite l'établissement d'une convention entre les 2 concessionnaires et le concédant.

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les termes de la convention proposée et jointe en annexe de la présente délibération.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

P J : Convention tripartite SICAE EST-Enedis-SIED 70 pour une centrale photovoltaïque à Vaivre-et-Montoille.

*Pour extrait conforme,
Le Président,*

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 20/01/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220112-DEL IB2BU120